



Commission
des titres d'ingénieur

**Avis n° 2021/07-07
relatif à l'admission par l'État de diplômes
de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé de
l'Université de Yaoundé I**

Établissement / École

Nom :	Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé de l'Université de Yaoundé I
Sigle :	ENSPY
Académie :	École étrangère publique
Pays :	Cameroun
Site de l'école :	Yaoundé

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2017/07-04

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie RAD (Renouvellement de l'admission par l'État de diplômes d'établissements étrangers) :

- Ingénieur diplômé en Génie industriel de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé de l'Université de Yaoundé 1, en Formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie RAD (Renouvellement de l'admission par l'État de diplômes d'établissements étrangers) :

- Ingénieur diplômé en Génie mécanique de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé de l'Université de Yaoundé 1, en Formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie RAD (Renouvellement de l'admission par l'État de diplômes d'établissements étrangers) :

- Ingénieur diplômé en Génie civil de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé de l'Université de Yaoundé 1, en Formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie RAD (Renouvellement de l'admission par l'État de diplômes d'établissements étrangers) :

- Ingénieur diplômé en Génie informatique de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé de l'Université de Yaoundé 1, en Formation initiale sous statut d'étudiant

L'école propose un cycle préparatoire.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé ;
- Vu le rapport établi par Xavier OLAGNE (membre de la CTI, rapporteur principal), Isabelle AVENAS-PAYAN (membre de la CTI, co-rapportrice), Alexandre CAMINADA (expert auprès de la CTI), Charles PINTO (expert international auprès de la CTI), Inès MELLOUK (experte élève-ingénierie auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 7 juillet 2021 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'admission par l'État des diplômes étrangers suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé en Génie industriel de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé de l'Université de Yaoundé 1	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé en Génie mécanique de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé de l'Université de Yaoundé 1	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé en Génie civil de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé de l'Université de Yaoundé 1	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé en Génie informatique de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé de l'Université de Yaoundé 1	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2023-2024	restreinte

La Commission valide le dispositif de cycle préparatoire mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'Ecole

- Intégrer des représentants des étudiants et des différentes catégories de personnel avec voix délibérative dans les principales instances de gouvernance (Conseil de direction, Conseil d'établissement)
- Renforcer l'autonomie de décision de l'école dans son organisation interne
- Réduire le nombre d'heures encadrées du cycle ingénieur des différentes spécialités pour le limiter à 2000h
- Accroître la part des enseignements en Sciences humaines, économiques, juridiques et sociales et en langues vivantes
- Poursuivre la mise en place de la démarche qualité, porter une attention particulière au pilotage des actions d'amélioration et à la simplification des processus administratifs
- Garantir l'adéquation des moyens techniques pédagogiques aux besoins des étudiants, que ce soit au niveau quantitatif et qualitatif
- Mener à son terme la démarche compétences en intégrant notamment la phase d'évaluation, s'assurer de son appropriation par l'ensemble des acteurs
- Développer l'internationalisation des cursus en s'appuyant sur la double culture française et anglaise du pays
- Revoir l'organisation des stages de façon à les créditer au moment de leur réalisation
- Mettre en place des enquêtes annuelles systématiques de suivi de l'insertion des jeunes diplômés afin de piloter au mieux les flux d'entrée

Pour les spécialités Génie industriel et Génie mécanique

- Préciser le positionnement de chaque formation et définir des lignes directrices thématiques plus affirmées
- Etudier l'opportunité d'une fusion des deux spécialités

Pour les spécialités Génie civil et Génie informatique

- Renforcer les enseignements en développement durable et responsabilité sociétale

L'école établira **un rapport intermédiaire sur la prise en compte des quatre premières recommandations générales**. Ce document est à transmettre le **31 janvier 2022**, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé en Génie industriel de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé l'Université de Yaoundé 1	2021	2023-2024
Ingénieur diplômé en Génie mécanique de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé l'Université de Yaoundé 1	2021	2023-2024
Ingénieur diplômé en Génie civil de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé l'Université de Yaoundé 1	2021	2023-2024
Ingénieur diplômé en Génie informatique de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé l'Université de Yaoundé 1	2021	2023-2024

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 septembre 2021.



La présidente
Elisabeth CRÉPON